

efficacité énergétique: huit bâtiments communaux diminueront leur consommation d'électricité

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique de huit bâtiments communaux, les services industriels de Lausanne installeront des appareils permettant de stabiliser la tension électrique légèrement en-dessous de 230 volts. Cette opération permettra de diminuer leur consommation d'électricité de près de 15%.

La consommation d'électricité est en constante augmentation. A Lausanne, elle a augmenté d'environ 11,7% entre 1999 et 2010. Or, selon la loi fédérale sur l'énergie (LEne), elle doit être stabilisée à son niveau de 1999, d'ici 2030. Des subventions sont prévues pour les projets permettant de ralentir cette croissance et d'atteindre ces objectifs ambitieux.

Dans un préavis au Conseil communal, la Municipalité propose d'installer des stabilisateurs de tension électrique (Lighting Energy Controller ou LEC) dans huit bâtiments communaux. Il s'agit des immeubles sis aux 4, 7, 9 et 11 de la place Chauderon, ainsi que les collèges des Bergières, Entre-Bois, Isabelle-de-Montolieu et Prélaz, choisis en fonction de leur potentiel élevé d'économies en matière de consommation d'éclairage.

Grâce au LEC, installé dans le bâtiment, la tension électrique – qui varie d'environ 10% autour de 230 volts (soit entre 207 et 253 volts) – peut être stabilisée à son niveau le plus bas techniquement acceptable (207 volts). Cette technologie permet ainsi de réaliser des économies d'électricité intéressantes, notamment en matière d'éclairage, sans pour autant porter atteinte au confort des utilisateurs. Par ailleurs, les appareils électriques, fonctionnant ainsi sur un mode économique, durent plus longtemps.

Les bâtiments choisis consomment au total 3'123'000 kWh par an pour une facture globale de 875'000 francs. Grâce aux LEC, leur consommation diminuera de 15%, soit une économie de l'ordre de 460'000 kWh et 130'000 francs.

Le coût du projet est évalué à 650'000 francs mais deux subventions de 130'000 francs, l'une de la Confédération, l'autre du Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (URE-PER), pourront le limiter à 390'000 francs. Le dispositif envisagé pourra être mis en place d'ici à cet été.

Les services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des services industriels, tél. 021 315 82 00**
- **Yves Dijamatovic, service de l'électricité, tél. 021 315 92 15.**

Le préavis n° 2011- 21 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 24 mars 2011